

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE
L'ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE**

SAMEDI 18 juin 2022

ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président
 - 2 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2021
 - 3 - Rapports d'activités 2021 de l'Association et des établissements et services
 - 4 - Débat et approbation des rapports d'activités
 - 5 - Rapports de gestion et comptes annuels 2021
 - 6 - Rapports du commissaire aux comptes
 - 7 - Approbation des rapports de gestion et comptes annuels
 - 8 - Affectation des résultats de l'exercice 2021
 - 9 - Fixation des montants des cotisations 2023
 - 10 - Rapport moral et d'orientation
 - 11 - Approbation du rapport moral et d'orientation
 - 12 – Renouvellement des mandats du Commissaire aux comptes titulaire et du Commissaire aux comptes suppléant
 - 13 - Renouvellement des mandats d'administrateurs sortants
 - 14 – Présentation du Projet Associatif
-

1 - Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président

Monsieur Serge MOSER accueille les participants (texte intégral) :

Mesdames et Messieurs les Élus
Mesdames et Messieurs les Présidents et membres d'Associations,
Mesdames et Messieurs, Chers Amis,

Avec l'ensemble du Conseil d'Administration, nous sommes heureux de vous accueillir pour l'Assemblée Générale 2021.

Nous avons une pensée particulière pour celles et ceux qui, au cours de l'année 2021 ont perdu un proche durant les mois qui viennent de s'achever.

Je vous propose de les honorer par une minute de silence.

Nous allons vous présenter les différents rapports présentés par notre secrétaire, notre trésorier, par Mme Anna Minville directrice générale par interim et par moi-même et nous répondrons à vos questions.

L'intérim de la direction générale a été nécessaire, car nous avons dû nous séparer de notre Directeur général M. Arnaud Marchand. Mme Anna Minville a accepté la lourde tâche de l'intérim. Je l'en remercie et je lui réitère toute ma confiance.

Je vous souhaite une excellente Assemblée Générale et à plus tard.

PRÉAMBULE :

Pour veiller au bon déroulement de l'Assemblée Générale, le Président propose de nommer 1 scrutateur.

Monsieur Francis SCHALLER se propose et est désigné scrutateur.

Le Président l'en remercie.

2 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2021

Après lecture du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 26 juin 2021, le Président demande s'il y a des questions concernant ce procès-verbal, aucune question n'étant posée le Président propose d'approuver ce dernier.

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 26 juin 2021 de l'ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE.

Vote : Contre 0 – Abstention 0

La première résolution est adoptée à l'unanimité.

3 - Rapports d'activités 2021 de l'Association et des établissements et services

Monsieur Michel KOEBEL, secrétaire associatif, présente une synthèse du rapport, le contenu détaillé se trouve dans le rapport d'activité disponible sur le site internet APBA :

3.1.1) L'Association

- **Travaux du CA et du Bureau**

- **Réunion de bureau**

La pandémie de la COVID 19, moins prégnante en cette année 2021 mais encore et toujours présente en toile de fond, a nécessité de poursuivre la tenue des 6 réunions du bureau en visioconférence et l'instauration d'un point spécifique Covid pour aborder à chaque réunion du Bureau les difficultés liées aux conséquences du virus. Ces points de situation nous ont permis d'avoir toutes les informations de la part des professionnels et de constater l'implication sans faille de ces derniers.

Elles ont, par ailleurs, permis de préparer au mieux les réunions du conseil d'administration, de faire le point avec les différentes commissions et de faciliter les débats lors des CA. Des points très précis ont été abordés et affinés avec les présidents des commissions Patrimoine, Financière et Stratégique. L'ordre du jour des CA, les conventions de partenariat, les délibérations à prendre ont été autant de points abordés en réunion de bureau afin de donner toutes les explications aux membres du conseil d'administration et ainsi leur permettre de voter en toute connaissance de cause lesdites conventions et délibérations.

- **Réunion du conseil d'administration**

Le conseil d'administration s'est réuni 8 fois en 2021, en présentiel quand la situation sanitaire le permettait, et en visioconférence à chaque séance. Les administrateurs ont notamment traité les points suivants : création de la SAS VIT'EA (Entreprise Adaptée spécialisée dans l'assistance informatique en association avec ACESI Group), validation des 4 orientations du futur Projet Associatif, puis validation également des 3 axes stratégiques de ce projet, présentation de deux projets d'habitat inclusif à Colmar et Illkirch-Graffenstaden, création d'une Entreprise Adaptée de Travail Temporaire (EATT) nommées « A2S-INTERIM », modification de la composition des Conseils de Vie Sociale (CVS), avancement du projet Autodétermination.

Au total, cela représente 22 délibérations votées.

3.1.2) Les Commissions.

- **Rapport de la Commission Financière (COMFI) :** Pilote de la commission : M. Patrick LEONET.
Le rapport complet de la commission financière est traité séparément dans le rapport de gestion et comptes annuels.
- **Rapport de la Commission Patrimoine :** Pilote de la commission : M. Donato SANCHEZ.
- **Introduction :**
Commission permanente de notre association, composée de membres du Conseil d'Administration et de professionnels, elle a en charge l'ensemble du patrimoine immobilier.
La devise de cette commission pourrait être :
' LES MOYENS DE NOTRE AMBITION '
Nous croyons, que pour permettre à nos enfants une prise en charge de haute qualité qui leur permette de pouvoir vivre dignement, que pour appliquer la politique définie par notre association, et surtout pour la conduire dans des conditions optimales, nous avons besoin d'établissements modernes et adaptés répondant aux exigences nécessaires pour la mise en œuvre de notre projet associatif afin que les professionnels puissent mener les missions qui leur sont confiées.

Pour chaque nouveau projet, est mis en place un COPIL (COmité de PIlotage) avec une représentation de tous les acteurs concernés, afin de le conduire jusqu'à son achèvement.

La commission patrimoine s'est réunie trois fois au cours de l'année 2021. Elle a examiné les dossiers suivants :

- Résidence FHTH/SAVS de Lingolsheim
- Ensemble Immobilier « Le Felsbourg » de Mutzig
- Déménagement de l'IMPro de Mulhouse à Illzach, du PCPE, de l'EMAS, de la Communauté 360 et de l'équipe d'appui aux professionnels de l'ASE à Didenheim
- Regroupement d'un IMPRO, d'un SAJ et d'un SAVS à Soultz-Haut-Rhin
- Réalisation d'un IMPRO à Didenheim
- Vente du site 9 rue Kiener à Colmar
- Construction d'une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) en partenariat avec le Centre Hospitalier d'Erstein (CHE)
- Dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

- **Conclusion :**

Dans le même domaine, de nombreux établissements de l'APBA ont bénéficié, tout au long de l'année 2021, du dispositif « Isolation à 1 € » mis en place par l'État et visant les travaux d'amélioration énergétique. Citons notamment le calorifugeage des réseaux de chauffage et l'isolation des combles et des vides sanitaires. Ces travaux permettront aux établissements qui en ont bénéficié de diminuer sensiblement leur consommation énergétique.

Notre enthousiasme reste plus que jamais intact, et nous continuons de travailler sur le projet de réalisation des nouveaux IMPRO et de la construction d'une nouvelle MAS sur ERSTEIN qui permettra à 20 familles de trouver enfin une solution pour leur enfant.

C'est bien cela notre objectif final, que chaque personne handicapée puisse avoir la possibilité de choisir et de construire son avenir.

Notre association a construit son Projet Associatif Global qui sera soumis pour approbation lors de notre assemblée générale, il est évident, et j'y veillerai que tous nos projets en cours et futurs doivent impérativement s'y inscrire totalement.

Cela va nécessiter sûrement de changer nos habitudes et certitudes, mais changer, s'adapter et évoluer, c'est vivre.

- **Rapport de la Commission Stratégique :** Pilote de la commission :

M. Serge MOSER, Président de l'association.

- **Introduction :**

Cette commission a pour rôle de proposer au Conseil d'Administration des scénarios de stratégie politique en adéquation avec le Projet Associatif Global (PAG) et centraliser la mise en route et le suivi de projets structurants en adéquation avec les orientations du PAG.

2 réunions ont eu lieu les 18 janvier et 8 juillet 2021.

L'élaboration de ces projets est organisée sous forme de sous-commissions de la commission stratégique. Celles-ci peuvent être pérennes ou ponctuelles, en fonction du projet.

- **Les quatre sous-commissions :**

- ✓ **Sous-commission Habitat :**

Elle a pour mission d'impulser une réflexion quant à l'évolution de l'hébergement institutionnel et l'accompagnement des hébergements alternatifs.

Pilote : M.Prinio FRARE.

✓ **Sous-commission Projet Associatif Global :**

Elle a pour mission d'évaluer le bon déroulement du projet « PAG ». Cette sous-commission n'est pas pérenne et sera remplacée par le comité de pilotage du « PAG » dès sa réalisation.

Pilote : M.Serge MOSER.

✓ **Sous-commission Autodétermination :**

Elle a pour mission d'accompagner et d'évaluer le déroulement de ce projet.

Pilote : M.Claude MATHIS.

✓ **Sous-commission Coordination de Parcours :**

Elle a pour mission d'évaluer l'adéquation du référentiel métier avec les orientations du « PAG » et de faire des propositions si nécessaires, en particulier en ce qui concerne la gestion des conflits d'intérêts.

Pilote : M.Donato SANCHEZ.

3.1.3) Les Territoires

La vie des établissements des différents territoires (Sundgau, sud, centre et nord) est notamment rythmée par des réunions, évènements festifs et sorties, initiés grâce à l'investissement des 4 vice-présidents référents :

- Monsieur Frédéric AIAT pour le Sundgau
- Monsieur Francis SCHALLER pour le territoire Sud
- Monsieur Joël STIHLE pour le territoire Centre
- Monsieur Jean-Pierre SERBONT pour le territoire Nord

Ceux-ci animent différentes commissions et réunions : Commission de coordination et de gestion (CCG), Commission Vie Associative (CVA), Conseils de la Vie Sociale (CVS), rencontres avec les familles, et ont à cœur de maintenir le plus possible ces temps de retrouvailles et d'échanges avec les personnes accueillies, les professionnels et les familles.

Le dévouement des bénévoles et leur implication malgré un contexte sanitaire pas toujours favorable a été grandement apprécié tout au long de l'année et participe fortement à la dynamique de nos territoires.

Le détail des différents temps de réunions et des activités des territoires est consultable dans le rapport d'activité publié sur le site internet de l'APBA.

3.1.4) Relations externes à l'Association

➤ **Participation à la vie du mouvement et aux instances**

● **Le mouvement Parental Gestionnaire.**

Nous sommes présents dans différents organismes tels que :

- l'INAPFI

- L'UNAPEI Grand Est
- L'URAPEI ALSACE
- L'UDAPEI 67 et 68
- La MDPH
- NEXEM
- L'ARS GRAND EST (Agence Régional de Santé)
- La CTS 5 (Conférence de Territoire de Santé)
- La CPT 68 (Communauté Psychiatrique Territoriale du Haut-Rhin)
- Le PTSM 68 (Projet Territorial de Santé Mentale du Haut-Rhin).
- Le CDCA
- La CRSA

- **Les représentations externes autres que celles dans les Instances officielles de l'ARS et des Conseils Départementaux (CD)**

Des Administrateurs où des délégués par l'APBA, sont membres de collèges des usagers dans les Conseils de Surveillances dans des hôpitaux du 67 et 68.

- **Instances européennes et internationales**

M. Claude MATHIS fait partie de la commission handicap chargée des relations entre l'Unapei et les instances européennes et internationales.

- **L'EREGE (Comité d'Ethique)**

Mme Suzanne CASSEL représente l'APBA au sein de cette instance.

- **Collectivités locales**

CCAS

Plusieurs administrateurs de l'APBA sont membres des CCAS dans différentes communes du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

M2A (Communauté d'Agglomération de Mulhouse)

M. Francis SCHALLER est membre de la commission accessibilité au sein de la M2A.

3.1.5) Associations filles

- **Rapport d'activités CASCAD.** Président M. François WUNDERLICH.
Club d'Animation Sportive et Culturelle d'Accueil de Duttlenheim.
- **Rapport d'activités MALICES.** Président M. André BROCKER.
Mouvement Animation Loisirs Insertion Culture et Sports.
- **Rapport d'activités ASCETH.** Président M. Yvan BONOMME.
Association Sportive et Culturelle des Etablissements pour Travailleurs Handicapés de la région de Mulhouse.
- **Rapport d'activités de l'ACSM.** Présidente Mme. Dominique TRANZER.
Association Culturelle et Sportive Montjoye secteur de Colmar et Turckheim.

La situation sanitaire a malheureusement mis en sommeil les activités sportives et entraînements, ainsi que la participation aux compétitions et championnats. Les professeurs et bénévoles sont cependant restés mobilisés quand cela était possible.

Un grand merci aux familles, bénévoles et personnes engagées dans ces différentes associations, en espérant que la saison 2021 / 2022 permette à nos sportifs de retrouver leurs séances et les bienfaits de ces moments conviviaux.

3.1.6) Conclusion

- Durant cette année 2021, la vie et l'animation dans les différents territoires de l'APBA ont été fortement perturbées par les contraintes de la crise sanitaire qui ont singulièrement compliqué la vie dans nos établissements et affecté tant les salariés que les personnes accueillies.
- Les administrateurs et notamment les administrateurs référents des établissements ont veillé à rester en relation permanente avec tous les établissements, à l'écoute des personnes accueillies et au soutien des familles.
- Par leur forte implication, par l'animation des commissions et autres réunions territoriales, les vice-présidents ont contribué à la vie associative et solidaire dans les territoires de l'APBA.
- Il faut bien évidemment associer les professionnels au bon fonctionnement de nos établissements malgré la crise et ses conséquences multiples, et saluer la disponibilité et l'engagement sans faille de la direction générale, de l'encadrement et de l'ensemble des salariés qui ont tous fait preuve d'une forte implication et d'une grande solidarité pour assurer, dans des conditions souvent très compliquées, le fonctionnement des établissements et des services, la protection et le bien-être des personnes accueillies.
- Comment ne pas saluer et remercier tout particulièrement les bénévoles de l'association dont le rôle et l'engagement sont essentiels pour la vie associative et pour l'accompagnement des personnes accueillies dans leur participation aux activités sportives et culturelles qui contribuent à leur épanouissement et leur bien-être. L'appel est lancé à toutes celles et ceux qui souhaiteraient s'investir aux côtés et avec les bénévoles de l'APBA pour le mieux-être des personnes accueillies et accompagnées.
- L'année 2021 a été importante pour la structuration de l'APBA dans la mesure où elle a permis, au terme d'un travail participatif associant toutes les forces vives de l'association - les personnes accueillies, les familles, les professionnels, les bénévoles, les élus du conseil d'administration - de construire le Projet Associatif 2021-2026 pour améliorer la qualité de vie de personnes en situation de handicap à travers la défense de leurs droits fondamentaux et un accompagnement à forte valeur ajoutée.
- Concernant la transformation de l'offre, la réflexion se poursuit pour imaginer l'habitat de demain et pallier le manque de structures d'hébergement. Des travaux d'étude sont en cours dans le Territoire Centre pour trouver le meilleur compromis entre le souhait des nouvelles générations qui viendront habiter en foyer ou en autonomie et les nouveaux modes de financement et la transformation de l'offre
- C'est ainsi, chers parents et amis, que tous ensemble nous nous attachons à servir la cause des personnes que l'APBA accompagne vers l'autodétermination pour leur permettre d'être pleinement actrices de leur choix, de leur décision et de leur vie. La mise en œuvre du Projet Associatif et de ses déclinaisons associatives et entrepreneuriales va renforcer la gouvernance de notre association et notre action au quotidien pour améliorer le bien-être des

personnes en situation de handicap et adapter les réponses au plus près de leurs attentes.

Pour l'association
ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE
Le secrétaire,
Michel KOEBEL

3.2) Les établissements, par la Directrice Générale par intérim Mme Anna MINVILLE (texte intégral)

Tout comme 2020, nous nous souviendrons de l'année 2021 !

Tout d'abord en raison de la **crise sanitaire Covid**, qui fait malheureusement encore partie de notre quotidien. Depuis plus de deux ans, l'ensemble des acteurs de l'Adapei Papillons Blancs d'Alsace (Apba) est mobilisé pour lutter contre cette pandémie. Nous avons ainsi fait preuve d'importantes capacités d'adaptation pour trouver l'équilibre entre sécurité et liberté des personnes accompagnées, organiser la vaccination au sein de nos établissements, appliquer et expliquer les nouvelles consignes nationales en matière de passe sanitaire et d'obligation vaccinale des professionnels.

Nos efforts collectifs ont payé car malgré une circulation active du virus, peu de cas de forme grave ont été déclarés au sein de nos établissements, y compris au sein du Pôle Accueil Spécialisé accueillant un public particulièrement fragile et dépendant. Et même si l'organisation de la prise en charge au sein de notre Association a été complexifiée par les clusters et les absences des professionnels et des personnes, nous avons pu maintenir un accompagnement de qualité et adapter nos modalités d'accueil.

L'année 2021 fut aussi celle de **difficultés de recrutement sans précédent** au sein de notre association comme pour l'ensemble de notre secteur d'activité. Le manque d'attractivité des métiers du handicap a été renforcé par les inégalités liées au Ségur de la Santé. En effet les conséquences du versement tardif des primes SEGUR et LAFORCADE pour nos professionnels soignants et le non-versement pour les autres professionnels ont attisé les tensions RH sur notre secteur et provoqué de nombreuses démissions au sein de l'Association. Ces départs cumulés à l'absentéisme lié au Covid et à la fatigue des équipes, ont eu de forts impacts sur l'organisation de nos établissements, dont certains ont dû geler temporairement des places d'accueil. Ces mesures douloureuses ont fortement impacté certaines familles, mettant en cause leur droit au répit.

Par ailleurs, **la situation économique contrainte** de nos ESAT et Entreprises Adaptées ne s'est pas améliorée en 2021, du fait notamment de la crise sanitaire et de l'impact des investissements importants effectués ces dernières années. Nos efforts commerciaux et l'élaboration d'une stratégie commerciale pluriannuelle ont permis de réaliser nos engagements de recettes commerciales. La hausse des matières premières et les problèmes d'approvisionnement de certains de nos clients historiques ont renforcé notre conviction d'être encore plus innovants et de développer d'autres métiers pour pérenniser l'activité dans nos établissements.

Mais ce contexte difficile n'a pas entamé le dynamisme de notre Association, et de nombreux projets structurants, souvent innovants, ont pu être menés au cours de l'année dernière.

Tout d'abord, l'Apba s'est fortement engagée en faveur de l'**Autodétermination** des personnes en situation de handicap. Après l'élaboration d'une Charte associative en 2020, un programme de formation ambitieux a démarré en 2021 à destination des professionnels, des familles et des personnes elles-mêmes, grâce à la mobilisation du centre de formation Etapes et de la Haute Ecole du Travail Social de Genève. Cet axe fort est essentiel pour adapter notre accompagnement, en tenant compte davantage des attentes et besoins des personnes, en les aidant à être acteurs de leurs décisions et de leurs choix, tout en les accompagnant dans leurs prises de risque. La forte participation, tant des candidats que des électeurs, lors du récent renouvellement des CVS (Conseils de la Vie Sociale), ou le développement de projets de pair-aidance et de co-formation au sein des ESAT notamment, attestent de cette dynamique favorisant la participation et l'autodétermination des personnes que nous accompagnons.

De plus, l'Association a poursuivi ses actions visant la **transformation de l'offre** au sein de nos établissements. Ainsi, la mise en place d'un catalogue de prestations dans chacun de nos établissements et services permettra d'anticiper la réforme de tarification Sérafin-PH et d'axer nos accompagnements sur la réponse aux besoins et attentes individuels des personnes accompagnées. La création par transformations de places d'un SESSAD PRO à Mulhouse et d'un SESSAD à Dannemarie (Prestations en Milieu Ordinaire) répondent également à la volonté d'accompagner davantage de jeunes dans le milieu ordinaire, dans une visée inclusive. Par ailleurs, l'expérimentation de plateforme de services à Dannemarie a connu une étape importante avec le regroupement du FATH (foyer d'accueil pour travailleurs handicapés), du FASPHV (Foyer d'Accueil pour Personnes Handicapées Vieilles) et du SAJ (Service d'Accueil de Jour) en un seul EANM (Etablissement d'Accueil Non Médicalisé). Cette expérimentation permettra davantage de souplesse dans la prise en charge et de continuité dans les parcours des personnes.

L'Apba a également poursuivi sa **logique de développement** par les réponses aux appels à projet ou manifestations d'intérêts lancés par l'Agence Régionale de Santé. Nous avons notamment obtenu une extension de 15 places au SESSAD de Rosheim, la mise en place d'un dispositif d'autorégulation à l'école élémentaire de Morschwiller dans le département du Haut-Rhin, ainsi que la création d'un nouveau service rattaché au PCPE visant à améliorer la prise en charge des enfants en situation de handicap relevant des services de la protection de l'Enfance (Dispositif d'Appui aux Professionnels de la Protection de l'Enfance).

Nous avons également fait preuve d'**innovation** et renforcé nos **partenariats**, avec notamment la création de l'EATT (Entreprise Adaptée de Travail temporaire) Up'Interim en collaboration avec 14 partenaires alsaciens, ou encore la mise en place de l'entreprise adaptée Vit'EA, expérimentant ainsi un nouveau modèle juridique avec le groupe privé Acesi. L'ouverture d'une école à Mutzig sur les métiers de la restauration et la mise en place d'un concours culinaire avec la participation de chefs alsaciens renommés ont également démontré nos capacités d'innovation.

L'Apba s'est par ailleurs résolument engagée vers la **modernisation de ses outils numériques**, en actant en 2021 la mise en place d'un nouvel ERP, regroupant les logiciels de paie, RH, gestion comptable et financière ainsi que le nouveau dossier informatisé de l'utilisateur. Ce projet, intitulé Istya, permettra de disposer d'outils modernes, intuitifs et interconnectés, fiabiliser les données de pilotage et harmoniser les processus au sein de nos établissements et services. C'est un investissement incontournable pour piloter une association de la taille de celle de l'Apba, fruit de trois fusions successives, et pour anticiper au mieux les évolutions à venir du secteur médico-social, en particulier la réforme de tarification Sérafin et la mise en place d'une véritable logique de parcours.

Enfin, nous avons poursuivi une **politique ambitieuse de formation professionnelle** pour nos salariés et nos travailleurs d'ESAT, et mené un dialogue social actif, avec notamment la mise en place d'un premier baromètre SQVT (Santé Qualité Vie au Travail) et la négociation d'un accord télétravail.

Ces dynamiques, qui font la force et la place de l'Apba, seront poursuivies en 2022 afin d'anticiper les échéances importantes à venir.

En effet, nous devons préparer en 2022 la **négociation du futur CPOM**, que nous espérons mener de manière conjointe avec l'Agence Régionale de Santé et la Collectivité Européenne d'Alsace dès l'année prochaine.

Nous devons également préparer la **déclinaison opérationnelle du nouveau projet associatif 2021-2026**, afin que les ambitions et les orientations fortes de l'Association pour les prochaines années puissent se traduire rapidement en actions concrètes au sein des établissements et services.

Pour ce faire, nous réaliserons un **diagnostic** de la situation de l'ensemble des pôles de l'Association.

Nous poursuivrons nos actions en faveur de la transformation de l'offre, en développant notamment un **service interne de coordination de parcours**, en renforçant la coordination territoriale et partenariale grâce aux Communautés 360 rénovées, et en participant à la nouvelle expérimentation Sérafin-PH.

Nous continuerons à expérimenter de **nouvelles modalités d'accompagnement**, davantage tournées vers le droit commun, en développant le séquentiel et la prise en charge à domicile, y compris pour un public dépendant dans le cadre du projet Mas A Dom, et en portant auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace une ambition forte en matière d'**habitat inclusif** et de logements autonomes. Des projets importants pour nos établissements évoqués depuis plusieurs années, tels que la fusion des IMPRO, la réorganisation des établissements de Cap Cornély et du Graethof, ou le développement d'activités de jour avec plus de valeur ajoutée pour les bénéficiaires dans nos foyers d'hébergement, devront entrer dans une phase opérationnelle.

La **refonte du Pôle Travail**, regroupant nos établissements ESAT et EA du Haut-Rhin et du Bas-Rhin au sein d'un même Pôle, devra permettre la fluidité des parcours des travailleurs et ouvriers, la création de passerelles, ainsi que la mise en place d'une stratégie globale à la fois cohérente et ambitieuse pour redresser la situation économique de notre gestion propre. Ceci passera notamment par la saturation de nos équipements actuels et le développement de nouvelles activités, ainsi que l'élaboration d'une stratégie d'accompagnement commune ESAT-EA.

Enfin, la mise en place du projet **Istya**, notre nouvel ERP, mobilisera fortement les équipes du siège ainsi que de nombreux professionnels des établissements. Nous devons les accompagner dans ce changement de pratiques, et veiller à ce que le temps consacré à la prise en main de ces nouveaux logiciels impacte peu l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Car c'est bien là que réside l'essentiel, tout le sens de l'action de l'Apba : **améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap et de leurs familles**. L'accompagnement des personnes doit être notre unique préoccupation. Continuons d'améliorer notre prise en charge en restant innovants, dynamiques et ouverts.

4 - Débat et approbation des rapports d'activités

Monsieur Jean-Paul Metzger, beau-frère de personnes porteuses de handicaps, souligne l'importance de l'implication des bénévoles et du militantisme, ainsi que de la vie associative.

Il demande à ce que davantage soit fait pour soulager les personnels, quotidiennement sur sollicités.

Monsieur Moser, Président, revient sur les services à créer d'écoute, de formation, pour regrouper la communauté de destins que nous sommes.

Elu administrateur à l'UNAPEI depuis la semaine dernière, il explique que c'est aussi pour cela qu'il se bat au plus haut niveau.

Mme Marie-Christine MEHR, résidente du Moulin, remercie les professionnels d'être toujours aux côtés des personnes accueillies en établissement, que ce soit pour l'aide quotidienne apportée durant la COVID 19 et l'aide à la prise de décision, très appréciée.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports d'activité, approuve l'activité telle que décrite.

Vote : Contre 0 – Abstention 0

La deuxième résolution est adoptée à l'unanimité.

5 - Rapports de gestion et comptes annuels 2021

Monsieur Patrick LEONET, Trésorier, introduit la diffusion d'un film d'animation réalisé par l'atelier vidéo de l'ESAT de Sélestat. Ce support facilite la présentation des données financières, collectées et traitées par le service financier.

Les faits majeurs 2021 :

1) L'année 2021 a été dans la continuité de 2020, marquée par la crise sanitaire due à la Covid 19 et évidemment a continué à fortement impacter APBA au niveau économique.

Je rappelle que nous, CA, avec l'impulsion du président Serge Moser, avons décidé de prioriser à tout prix la santé des professionnels et des usagers.

Ceci a été le fil conducteur donné aux professionnels pour toute cette année 2021. De fait, vous comprendrez que cela n'a pas été sans conséquences sur nos finances.

Le résultat comptable global 2021 comme vu précédemment dans le film est à – 3 490 997 € (Pour – 2 487 354 € en 2020).

C'est encore une année très difficile pour nous après une année 2020 déjà fortement impactée.

Nous n'avons plus eu les aides de l'état qui en 2020 n'étaient pas négligeables.

Toutefois nous pouvons constater que la Gestion Contrôlée demeure « sous contrôle ». Bien sûr, il y a des moins et des plus à l'intérieur de ce résultat, mais le global reste correct.

A noter qu'il y a eu création de 79 places depuis 2018 dont 34 en 2021, ceci pour souligner le dynamisme de notre activité de réponses aux appels à projets. A noter également que ce budget inclue la création du service PCPE et a permis de suivre 38 usagers en situation compliquée en 2021.

Cette gestion n'a pas été neutre au niveau des familles ; Nous avons dû fermer certains établissements pour raison sanitaire (absentéisme de professionnels...) et donc les familles ont pris le relai par la force des événements. Nous pouvons donc les remercier pour leur compréhension et leur solidarité.

D'autres familles ont fait le choix de ne pas envoyer leurs enfants dans nos établissements pour des raisons de crainte sanitaire que nous pouvons comprendre.

Encore un petit mot à ce stade, pour parler de nos recettes qui proviennent de l'ARS et de la CEA. Je rappelle que ces financements ne nous appartiennent pas, mais que nous les gérons, au mieux je pense vus nos résultats répétés de ce secteur. Il faut noter une certaine difficulté spécifique à la CeA 68 qui ne nous accorde plus d'évolution de budget à hauteur de nos besoins (amortissements non pris en compte...) ce qui nous met en nette tension. Nous avons épuisé toutes nos marges de manœuvre internes.

2) C'est donc notre activité commerciale en Gestion Propre en forte chute qui explique le résultat négatif - 3 314 656 €.

un plan d'actions proposé par la direction Générale en plusieurs volets sur 3 ans a été validé et s'organise autour de 3 axes :

- Réorganisation du pôle travail sous une même direction (ESAT et EA)
- Réorganisation et renforcement du département commercial afin d'augmenter le CA,
- Rééquilibrage des activités entre les différents sites du 68.

Les effets positifs se font déjà sentir mais pas encore au niveau souhaité.

Nous sommes lucides quant à cette situation qui ne peut perdurer plusieurs années.

Nous, CA, avons demandé un plan complémentaire pour le court terme (réduction des charges) et pour le moyen terme (diagnostic, solutions pérennes...).

Autres conséquences importantes :

La trésorerie nette diminue encore cette année de - 2 363 000 €,

et les fonds propres de - 2 387 000 €, ceci compte tenu du niveau de résultat de l'exercice déficitaire.

3) Budget 2022

Un budget 2022 prévu à hauteur de 99 702 226 €, une valeur plus que significative.

Budget déficitaire de - 1 836 742 €, certes encore déficitaire, mais montrant une inflexion dans le bon sens.

A cet instant, encore une fois, nous faisons face à de nouvelles menaces : la guerre en Ukraine n'est pas sans conséquences pour nous non plus. Le marché global risque de se réduire, l'inflation sur les énergies, sur les produits achetés est déjà réelle. Notre politique de prix devra probablement être revue (avec des tarifs à la hausse...). Encore donc un domaine où nous subissons l'actualité.

4) Conclusion

Vous voyez que l'association est toujours bien assise malgré un environnement plus que compliqué. Nous avons toujours les armes pour faire face, naturellement cela ne pourrait pas durer plusieurs années encore avec ce niveau de déficit.

Notre combat est tant sur le plan militantisme que sur le front économique.

6 - Rapports du commissaire aux comptes

Monsieur Philippe PFLIMLIN, Commissaire aux comptes, rappelle que les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Il certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine de l'association.

Le rapport spécial, exigé par la loi sur les conventions, figure dans la plaquette de l'AG.

Aucune question n'étant relevée, M.Patrick LEONET propose d'approuver les rapports de gestion et les comptes annuels.

7 - Approbation des rapports de gestion et comptes annuels

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration, puis le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels 2021, bilan, compte de résultat et annexes, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Vote : Contre 0 – Abstention 0

La troisième résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions, approuve lesdites conventions.

Vote : Contre 0 – Abstention 0

La quatrième résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve le budget de l'exercice 2022 à savoir :

- pour la gestion contrôlée 62 039 565 € de produits et 62 039 565 € de charges
- pour la gestion propre 35 825 919 € de produits et 37 662 661 € de charges

Vote : Contre 0 – Abstention 0

La cinquième résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs et au Commissaire aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Vote : Contre 0 – Abstention 0

La sixième résolution est adoptée à l'unanimité.

8 - Affectation des résultats de l'exercice 2021

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter les résultats 2021 relevant de la gestion contrôlée en application de l'article R314-51 du CASF de la façon suivante :

	Total à affecter	Report à nouveau	Affectation		Réerves
			Report à nouveau constitué des Dépenses non opposables aux tiers financeurs	Report à nouveau constitué de dépenses refusées	
Ars Assurance Maladie	660 441	372 847	-200 529	-53 640	541 764
CEA Département du Haut-Rhin	62 524	88 667	35 884		-62 027
CEA Département du Bas-Rhin	-44 606	-5 580	-33 716		-5 310
Siège et Etapes (Gc)	-143 920	-140 353	-1 267		-2 300
Total	534 439	315 580	-199 628	-53 640	472 127

Vote : Contre 0 – Abstention 0

La septième résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter les résultats 2021 relevant de sa gestion propre, de la façon suivante :

	Total à affecter	Réserve investissement	Affectation	
			Charges transférées des établissements	Report à nouveau
Vie Associative	281 161			281 161
ESAT	-5 540 657			-5 540 657
EA	-238 399			-238 399
Etapes Formation	-10 514			-10 514
Fath Dannemarie (Gp)	118 439	50 000		68 439
Fath Mutzig (Gp)	-1 197			-1 197
Total	-5 391 167	50 000	0	-5 441 167

Vote : Contre 0 – Abstention 0

La huitième résolution est adoptée à l'unanimité.

9 - Fixation des montants des cotisations 2023

- L'Assemblée Générale propose de maintenir la cotisation pour 2023 à un montant de 75 €. La répartition vers les différentes associations se fait telle que reportée dans le tableau ci-dessous.
- Les personnes en situation de handicap, majeures et bénéficiaires d'un service ou accueillies dans un établissement géré par l'association, peuvent adhérer. Le montant de leur cotisation est fixé pour 2023 à 20 €.
- L'Assemblée Générale Fixe également à 20 € la cotisation pour les adhérents qui justifient d'une cotisation à l'Unapei par ailleurs.

Cotisations	2023
UNAPEI	42,0 €
UNAPEI Grand Est	6,0 €
URAPEI Alsace	6,0 €
UDAF	1,0 €
ATA	0,5 €
Association APBA	19,5 €
TOTAL	75,0 €

Vote : Contre 0 – Abstention 0

La neuvième résolution est adoptée à l'unanimité.

10 - Rapport moral et d'orientation

Rapport moral 2021 (texte intégral de M.Serge MOSER, Président) :

➤ **Préambule**

L'année 2021 a été rythmée par les programmes de vaccination, par l'apparition du Passe sanitaire, par l'obligation vaccinale des professionnels du médicosocial. Le port du masque est devenu pour nous une seconde nature. Les conséquences de cette crise sanitaire sont singulières. L'accompagnement des Personnes a été entravé, tant par les restrictions sanitaires que par une désaffectation des métiers de l'accompagnement dans le secteur médico-social. La crise économique a été contenue par le « quoi qu'il en coûte » mais est réel dans l'économie sociale et solidaire.

➤ **L'entreprise**

L'Apba a été impactée comme tout le secteur médico-social avec ses conséquences sur l'accompagnement des Personnes, en particulier dans le secteur spécialisé, ses conséquences dans le pôle travail qui a du mal à trouver de nouveaux marchés et comme vous l'avez vu dans le rapport financier, cela n'a pas été sans conséquence économique dans la gestion propre de notre association.

Les mesures du Segur de la santé ont oublié le secteur médico-social et ce n'est qu'après une large mobilisation que nous avons été entendu. Mais le mal a été fait ; tout le secteur souffre d'une véritable hémorragie au sein de sa ressource fondamentale à savoir nos professionnels.

Les équipes éducatives et paramédicales, les services généraux et administratifs, tout l'encadrement ainsi que le personnel de l'Education Nationale, n'ont eu de cesse d'œuvrer tout au long de cette année 2021 pour accompagner au mieux les personnes et leurs familles et ceci dans des conditions qui n'ont pas été toujours faciles, cette année 2021. Le manque de professionnels dans certains établissements, les difficultés de recrutement jamais rencontrées jusqu'à présent, des règles sanitaires sans cesse changées ont complexifié le travail de nos équipes. Mais elles n'ont rien lâché ; elles ont toujours été à coté de nos enfants, nos frères et sœurs, nos amis. Je ne peux que leur dire sincèrement merci ; leur engagement va au-delà de leur rôle de salariés.

Mais malgré toutes ces difficultés, L'Apba n'a pas cessé de centrer son action sur son seul objectif qui est : l'amélioration de la qualité de vie de la personne en situation de handicap à travers un accompagnement à forte valeur ajoutée tenant compte de la triple expertise et la défense de leur droits fondamentaux. Nous nous inscrivons là dans les valeurs et les objectifs du mouvement parental.

➤ **Création de solutions**

Cela passe tout d'abord dans la création de nouvelles solutions.

L'Apba a créé en 2021 pas moins de 37 places, 37 personnes sans situation, 37 familles en souffrance :

- Extension de + 15 places SESSAD Rosheim
- Création d'une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme Dispositif d'Autorégulation dans le Haut-Rhin de 10 places
- Création du Dispositif d'Aide à la Protection de l'enfance
- Transformation de places d'IMpro en places de Sessad avec création de 6 nouvelles places
- Transformation de 5 places d'accueil de jour de l'IME de Dannemarie en 10 places de milieu ordinaire pour déficient intellectuel
- Création de 5 places d'accueil de jour à la MAS de jour de Bollwiller pour mener à bien le projet Mas A Dom à compter du 1er janvier 2022
- Participation de 2 Entreprises adaptées, Vit'Ea créée par le Groupe ACESI et l'APBA, et dans la Société coopérative d'intérêt collectif A2S Interim créée par l'Apba, l'association SINCLAIR et la SCIC Alemploi

➤ **La démarche « auto-détermination »**

La qualité de vie de la personne en situation d'handicap est déterminée en grand partie par sa capacité à s'autodéterminer. Sans autodétermination, les choix de vie ne sont pas choisis mais bien imposés.

Pour l'Apba, l'autodétermination doit être l'alpha et l'omega de l'accompagnement que nous proposons.

La démarche « auto-détermination » de l'Apba rentre dans sa phase d'implémentation au niveau des établissements. Cette démarche a été initiée dès 2019 en collaboration avec la Haute Ecole du Travail Social de Genève (HETS) représentée par le Pr Manon Masse. Des formations en E-learning, un coaching des référents autodétermination des établissements et services ont été initiés. L'objectif est de créer une culture de l'autodétermination tant chez les professionnels, les familles et avant tout chez les Personnes Accompagnées ; Mais au-delà de cette culture il s'agit de faire émerger dans nos établissements et services des programmes, des actions qui pourront être mutualisés.

➤ **Le mouvement parental**

L'Apba n'est pas seule dans l'organisation médico-social ; elle n'est pas un simple effecteur de la politique publique. Elle s'inscrit dans un mouvement plus large apparu juste après la 2^e guerre mondiale en réponse aux atrocités dont étaient victimes les personnes en situation de handicap psychique ou mental : le mouvement parental. Nous nous définissons comme des entreprises militantes.

Notre mouvement, en tant qu'entreprises sociales et en tant que militant, a la capacité et la légitimité d'accompagner les profonds changements de société et de pratiques d'accompagnement que requièrent l'autodétermination et l'inclusion. Nous tenons cette légitimité de notre capacité à innover, de la promotion et de la mise en pratique de la triple expertise mais avant tout de notre double positionnement pleinement assumé, à la fois d'opérateur et de militant.

La légitimité de l'Apba est renforcée par notre appartenance à l'UNAPEI, un réseau national dont nous avons été membre fondateur en 1960. Nos actions ont toujours été en accord avec les principes fondamentaux de cette union nationale et notre nouveau Projet Associatif Global est en parfaite adéquation avec les orientations actuelles de l'UNAPEI :

- Accompagner chaque personne à être actrice de sa vie,
- Accélérer l'évolution de la société,
- Affirmer notre modèle associatif parental d'entrepreneur militant

En 2021, L'Apba a été une des premières associations à s'inscrire dans la démarche ORIGAMI de l'Unapei. Il s'agit de renforcer la place du mouvement parental à travers une mutualisation des différentes innovations du terrain ; il s'agit de créer une vraie intelligence collective, une force de proposition.

L'Apba s'investit depuis toujours dans les émanations régionales et départementale de l'Unapei. Les présidences de l'Udapei 68 et de l'Urapei Alsace sont par exemple assurées par des administrateurs de notre association.

➤ **Le projet associatif**

Le seul but de ce projet associatif 2021-2026 est de servir la cause des personnes en situation de handicap. La défense de leurs droits reconnus par l'ONU, ainsi qu'une culture du « care » qui va au-delà du soin, et une bienveillance active sont les fondements de ce projet associatif. Elle s'inscrit L'Apba n'a qu'un seul objectif : l'amélioration de la qualité de vie des personnes accompagnées, certes différentes dans leurs compétences, mais tellement humaines comme nous tous.

Notre nouveau Projet Associatif résulte d'un travail participatif engagé en 2020. Son élaboration, conduite à l'aide d'enquêtes de terrain, de séminaires, de groupes de travail et de forums ouverts, associe toutes les parties prenantes, personnes accompagnées, familles et proches, professionnels, dirigeants et bénévoles associatifs. 43 % des familles, 52 % des personnes verbales et 35 % des professionnels y ont participé. Nous avons obtenu une image assez fine des attentes, des besoins, des craintes.

Ce projet associatif prend en compte le nouveau contexte issu des fusions récentes. Le débat d'orientation, dont ce projet est le résultat, a été dense, inventif, centré en permanence sur la Personne accueillie et accompagnée par l'Apba, à l'écoute de ses attentes, de ses besoins, de ses aspirations. Ce travail participatif avait pour but d'accorder l'ensemble de la gouvernance et du fonctionnement de l'Apba, de ses établissements et services, de son action bénévole, avec les valeurs centrales qui guident ce projet :

- Le droit pour chaque personne en situation de handicap d'être acteur de sa vie,
- Le respect de la différence, en tenant compte de la singularité de toute personne,
- La solidarité vis-à-vis des Personnes et leurs familles.

Notre Projet Associatif s'articule autour de 4 orientations :

- « Placer les choix de vie et le pouvoir d'agir de la personne au cœur de son accompagnement, tout au long de sa vie » ; il s'agit de faire vivre concrètement l'autonomie et l'autodétermination de la personne pour construire un projet de vie choisie et non imposé ; il s'agit de s'appuyer sur une vraie triple expertise
- Tout mettre en œuvre pour ouvrir à la personne un accès universel aux droits et à la liberté de choix ; pas plus mais pas moins que tout citoyen.
- Innover dans l'accompagnement de la personne à travers des méthodes à haut niveau de preuve, des dernières données des neuro-sciences, par l'utilisation d'aides technologiques à la communication, de domotiques et pourquoi pas d'IA intelligence artificielle. Innover à travers un accompagnement par complémentarité voire par mutualisation avec les partenaires de l'Apba. Il s'agira de développer la coordination de parcours, la coordination territoriale
- Affirmer notre modèle associatif parental d'entrepreneurs militants au sein du mouvement parental représenté par l'Unapei

Ce projet associatif fixe le cap à atteindre.

Il revient à ses déclinaisons opérationnelles - le projet d'entreprise pour les établissements et services, et le projet d'action associative pour le volet militant – de le traduire en plans d'actions opérationnels.

➤ Remerciements

Tout cela a été possible uniquement grâce à la communauté que nous sommes, la communauté de destins qui nous unit, nous les personnes en situation de handicap et nous les familles et la communauté des aidants professionnels qui nous accompagne.

Je tiens à vous remercier vous tous :

- Tous les administrateurs et en particulier le Président-adjoint Claude MATHIS, les quatre vice-présidents de territoire, M. Jean-Pierre SERBONT pour le Nord, M. Joel STIHLE pour le Centre, M. Francis SCHALLER pour le Sud et M. Frédéric AIAT pour le Sundgau, le pilote de la commission financière M. Patrick LEONET qui est également notre trésorier, le pilote de la commission patrimoine M. Donato SANCHEZ et à notre secrétaire M. Michel KOEBEL.
- L'ensemble des professionnels, La prise en charge des personnes accompagnées ne serait possible sans leur professionnalisme et leur abnégation.
- Les parents, les familles qui sans relâche se battent pour leurs enfants, leurs frères et sœurs
- Les amis et sympathisants à notre cause
- Les donateurs d'ordre, qui nous font confiance
- Les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la communauté européenne d'Alsace, nos financeurs qui nous ont accompagnés tout au long de cette crise
- Les associations de notre mouvement, Unapei, Unapei Grand EST, Urapei Alsace UDAPEI 67 et 68 et NEXEM.
- Nos trois associations sœurs, CASCAD, ASCETH et ACSM Montjoie notamment leurs présidents respectifs, François WUNDERLICH, Marie-Paule HEITZ (et le nouveau président Yvan BONOMME), et Dominique TRANZER.
- Les autres associations du médico-social de la communauté européenne d'Alsace et du Grand Est.
- Les personnalités, élus locaux, départementaux, régionaux et nationaux, qui soutiennent nos actions et nos projets.

Mais je tiens avant tout à remercier les personnes en situation de handicap, nos frères humains. Leur force de résilience, leur courage, leur volonté de vivre sont pour moi le moteur de mon engagement, de notre engagement.

➤ Conclusion

Nous pouvons collectivement être fiers de ce que l'Apba a réalisé lors de cette année 2021 si complexe mais aussi si riche ; que ce soit les professionnels, les bénévoles et plus particulièrement le conseil d'administration les familles et surtout les Personnes elles-mêmes. Nous avons encore une fois su nous adapter, aller au-delà des problématiques, des difficultés.

Mais il s'agit d'être pro-actifs, ne pas juste subir.

Il s'agit de construire au sein de notre communauté ce futur désirable et réalisable.

Je vous remercie de votre écoute.

Rapport d'orientation 2021 (texte intégral de M.Serge MOSER, Président) :

Les orientations pour l'année à venir seront la traduction de notre Projet Associatif Global en une stratégie opérationnelle, pragmatique et réalisable mais aussi ambitieuse.

Nous sommes des parents qui sommes engagés à côté de leurs enfants.

Nous sommes des personnes avec un handicap mais capables.

Nous sommes des professionnels impliqués et compétents

C'est bien cette communauté avec une histoire commune, le handicap des personnes accompagnées, qui porte ensemble ce nouveau Projet Associatif.

La crise sanitaire nous a obligés à faire évoluer l'accompagnement de la Personne. Après 2 années, nous pouvons faire le constat des opportunités, des points de vigilances, des faiblesses, des forces de ce fonctionnement de crise qui préfigure en partie le modèle du futur.

➤ **Opportunités et forces**

Nous réaffirmons notre ambition à ce que l'accompagnement des personnes qui présentent une déficience intellectuelle, de l'autisme, un handicap psychique ou un polyhandicap soit notre champ de compétence. Ce champ se renforcera en ce qui concerne l'accompagnement à haute valeur ajoutée, notre rôle d'expert pour le droit commun et notre référence dans la coordination de parcours.

Nous revendiquons la promotion d'une société solidaire et inclusive. Elle nécessitera à la fois l'efficacité des compétences développées de notre secteur mais aussi une vraie collaboration avec les dispositifs du droit commun en particulier sanitaires.

Nous ferons la promotion des parcours de vie auto déterminés, en co-construction avec la Personne elle-même. Pour cela nous développerons des solutions et des dispositifs adaptés en notre qualité d'entreprise militante.

➤ **Points de vigilance et faiblesses**

Nous sommes convaincus que l'inclusion choisie est la bonne solution pour certaines personnes. Mais nous sommes tout aussi convaincus que l'institution est la meilleure solution pour d'autres personnes ; qui peut croire que nous pourrions faire disparaître d'un coup de baguette magique, MAS, FAM, FAS sans mettre en danger la personne. Le positionnement dogmatique de certains deviendrait le cauchemar pour la personne en situation de handicap. Notre association ne pourrait éthiquement pas l'accepter ; mais n'est pas cela qui nous différencie des officines parfois à but lucratif qui ne sont que de simples effecteurs de la politique publique ?

Nous connaissons malheureusement les personnes qui n'ont pas accès à la juste compensation de leur handicap. Elles sont définies comme des « situations sans réponse ». Nous ne pourrions pas accepter que ces « situations » soient traitées par simple effet de « saupoudrage » où la situation sera dite traitée, par une scolarisation 3h par semaine.

Nous militerons auprès des pouvoirs publics pour l'application la loi de 2005 qui prévoit une cohérence entre les besoins de la personne et les moyens dédiés à la compensation. Pas plus mais pas moins que tout citoyen.

Trop de barrières administratives tant externes qu'internes sont de véritables freins à la création de nouvelles solutions. Notre organisation devra évoluer afin de les effacer.

➤ **Stratégie opérationnelle du Projet Associatif**

Le Projet Associatif sera décliné en :

- **Projet d'entreprise pour les établissements et services**
- **Projet d'action associative pour le volet militant**

Ils seront la traduction opérationnelle de notre Projet Associatif.

Notre Projet Associatif s'articulera autour de 3 axes stratégiques :

- Tout d'abord la qualité de l'accompagnement est au cœur de son projet associatif, l'Apba s'oblige à en donner une définition à la fois éthique et technique.
L'accompagnement, à l'Apba, vient donner la dynamique, le mouvement, de ce qu'elle attend de tous les intervenants, auprès de la Personne.

- L'Apba a pleinement conscience du processus de transformation en profondeur du secteur médico-social. Sa volonté est, de sa place, d'y contribuer pleinement, et avec énergie. Pour l'Apba, la transition vers une offre qui permettrait de choisir son accompagnement parmi des solutions variées, coordonnées, complémentaires et multidisciplinaires sur des territoires de proximité, est la voie à privilégier. Il s'agit d'élargir le champ des possibles, sans faire table rase de l'existant mais bien en l'enrichissant.
- La spécificité de notre association, de notre mouvement est bien la militance. Ce volet stratégique vise à en décrire le cadre et les principes, sous l'angle de ce qui le soutient et détermine sa légitimité, à savoir le service rendu aux personnes et à leurs familles.

➤ **Projet d'entreprise**

Les deux premiers axes devront être le fil conducteur de notre projet d'entreprise. Comme je l'ai dit en introduction de cette AG, nous avons été dans l'obligation de nous séparer de notre DG. Un processus de recrutement est en cours. Mme Anna Minville a accepté d'assurer l'interim de la direction générale. Avec l'ensemble des directeurs de pôle et du siège ainsi que tout l'encadrement, Mme Minville va organiser la phase de diagnostic de l'adéquation de notre organisation avec notre Projet Associatif ; nos établissements et services ont déjà mis en place un certain nombre de solutions et processus qui répondent aux attentes de notre Projet Associatif ; il s'agira de les diffuser sur l'ensemble de l'association, mais aussi de les enrichir.

➤ **Projet de l'action associative**

Nous sommes là dans le versant militant de notre association. Nous avons l'ambition de construire avec vous une organisation associative qui créera à la fois du lien, des services d'entraide, d'écoute, d'information et de formation. IL s'agit de nous réunir, de nous entraider, nous parents et aidants et nous personnes en situation de handicap. En fait, faire vivre une vraie communauté de destins ; en effet ce n'est pas la solitude qui est le pire dans nos situations individuelles.

Nous sommes devant 4 enjeux majeurs :

Le 1^{ER} est issu de l'essence même de notre mouvement ; il s'agit de notre responsabilité sociétale au sein des territoires que nous couvrons. Nous ne pouvons accepter que des personnes, des enfants restent au bord de la route.

Le 2^{ème}, qui me semble le plus important, est l'organisation à mettre en place pour répondre à la logique de parcours, à un accompagnement à haute valeur ajoutée s'appuyant sur des données validées et à une inclusion choisie, en s'appuyant sur la triple expertise et l'autodétermination de la Personne.

Le 3^{ème} est l'accompagnement à ce changement qui est primordial à l'existence même de l'Apba et du médico-social. Il s'agit de définir les différentes phases et le timing pour partir de l'état actuel à une logique de parcours.

Le 4^{ème} challenge, et pas le moindre, est la militance qui est notre seule arme qui peut pour faire changer les choses. La crise sanitaire l'a bien montré dans le risque de refus de soin potentiel pour nos usagers. Il faut que le mouvement parental reste fort. Il s'agit d'un challenge pour les bénévoles dont je fais partie mais aussi pour les professionnels.

Je suis intimement convaincu que les déclinaisons opérationnelles du Projet Associatif Global vont répondre à l'ensemble de ces challenges.

➤ **Les enjeux de l'entreprise**

- L'ERP rentre dans sa phase opérationnelle
- L'habitat inclusif : 7 dossiers ont été déposés à la CeA
- L'IMPRO du futur : le modèle d'accompagnement et les mutualisations avec les autres pôles sont en voie de finalisation
- L'élaboration de notre futur CPOM commencera dès cette année
- Le pôle travail élaborera un projet stratégique d'équilibre financier

➤ Conclusion

Je ne sais comment exprimer ma fierté de représenter l'Apba, de représenter la communauté de destins que nous représentons ; personnes accompagnées, familles, professionnels.

Nous allons à travers notre Projet Associatif répondre de façon ambitieuse et pragmatique à La révolution culturelle qui nous attend.

Nous allons accompagner cette société inclusive

Nous allons donner à la Personne accompagnée les outils nécessaires à un choix éclairé

Nous défendrons le droit à l'autodétermination, à un parcours de vie choisi de façon éclairée

Nous militerons pour des solutions institutionnelles quand elles s'avèrent être la meilleure solution. Notre association ne permettra pas que l'on mette en danger nos enfants, nos frères et sœurs, nos amis.

Elargissons le panel des solutions, le champ des possibles.

Construisons ensemble ce futur désirable et réalisable.

Interventions des participants :

Monsieur Jean-Paul Metzger, beau-frère de personnes porteuses de handicaps, revient sur les difficultés que représente l'autodétermination pour les familles et le besoin d'accompagnement.

Mme Marie-Christine MEHR, résidente du Moulin, explique l'importance pour elle de l'autodétermination, de faire ses propres choix et dire ce que l'on veut. Elle adresse ses remerciements aux équipes pour cet accompagnement à l'autodétermination.

Des parents soulignent les modifications d'encadrement dans les foyers mulhousiens ainsi que les tensions RH, la fatigue des salariés et le besoin de visibilité sur la stratégie et l'organisation de l'Apba.

La présidence et la direction générale répondent qu'ils ont conscience de ces difficultés, qui ne sont pas propres à l'association mais au secteur médicosocial dans son ensemble. Les organigrammes sont en cours de stabilisation, les informations aux familles et salariés seront faites dès que possible. Il est important de retravailler la question du sens pour remobiliser l'ensemble des équipes.

11 - Approbation du rapport moral et d'orientation

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral et le rapport d'orientation.

Vote : Contre 0 – Abstention 0

La dixième résolution est adoptée à l'unanimité.

12 – Renouvellement des mandats du Commissaire aux comptes titulaire et du Commissaire aux comptes suppléant

Les mandats de :

- La Société Fiduciaire de Révision. Commissaire aux comptes titulaire

- Alpha Audit, Commissaire aux comptes suppléant

arrivant à expiration lors de la présente assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler :

- La Société Fiduciaire de Révision, Commissaire aux comptes titulaire
- Alpha AUDIT, Commissaire aux comptes suppléant

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2027.

Vote : Contre 0 – Abstention 0

La onzième résolution est adoptée à l'unanimité.

13 - Renouvellement des mandats d'administrateurs sortants

Le tiers sortant est composé de :

- Monsieur Frédéric AIAT
- Madame Dominique BONVALLOT
- Monsieur Jean-Luc LEMOINE
- Monsieur Serge MOSER
- Monsieur Donato SANCHEZ
- Monsieur Claude MATHIS
- Madame Maria ROYON

L'ensemble des administrateurs, à l'exception de M. Donato SANCHEZ, renouvelle sa candidature au poste d'administrateur ; Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de renouveler leur mandat.

Vote : Contre 0 – Abstention 0

La douzième résolution est adoptée à l'unanimité.

Avant de clôturer l'Assemblée Générale, M. Serge MOSER donne la parole à Mme Karine PAGLIARULO, vice-présidente en charge de la santé et de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées au sein de la CeA.

14 – Présentation du Projet Associatif

M. Claude MATHIS, Président Adjoint, présente le Projet Associatif 2021 – 2026, construit de façon participative entre octobre 2020 et décembre 2021, grâce à l'implication des personnes en situation de handicap, des familles, des professionnels et des administrateurs.

Une version synthétique a été élaborée puis transcrite en FALC, toutes deux disponibles sur le site internet : <https://adapeipapillonsblancs.alsace/>

Le Président,
M. Serge MOSER



Le Secrétaire,
M. Michel KOEBEL

